

**Déléguée Régionale Permanente à la FHF Bretagne**
**Missions**
**principales**

Accompagner, coordonner, animer et représenter la délégation régionale de la FHF Bretagne en lien direct avec le Président, le 1<sup>er</sup> Vice Président et le bureau mais aussi développer des actions de défense et de promotion des valeurs, des enjeux et des problématiques de l'hôpital public et du secteur médicosocial public en défendant les intérêts stratégiques des adhérents (centres hospitaliers et des structures médico-sociales) pour garantir les missions de service public pour les habitants tout en veillant à un aménagement du territoire harmonisé.

Missions	Compétences mobilisées
<p><b>Conseiller les élus et les adhérents dans la défense de leurs intérêts compte tenu des évolutions du secteur hospitalier public et du secteur médico-social</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les orientations stratégiques de la FHF Bretagne</li> <li>• Coordonner les actions de la délégation</li> <li>• Assurer la veille législative et réglementaire</li> <li>• Accompagner les élus dans leurs missions de lobbying</li> <li>• Etre l'intermédiaire de la FHF nationale</li> </ul> <p><b>Représenter la délégation régionale dans ses relations avec les partenaires en assurant des actions de lobbying</b></p> <p><b>Développer de nouvelles relations partenariales</b></p> <p><b>Animer et coordonner le réseau</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer les argumentaires</li> <li>• Rédiger les positions stratégiques</li> <li>• S'assurer du consensus autour des propositions de la FHF Bretagne</li> <li>• Rédiger des éléments de langage</li> <li>• S'assurer de la cohérence des prises de position</li> <li>• Participer aux rencontres nationales de la FHF</li> <li>• Etre l'interlocutrice privilégiée des équipes de l'ARS et de toute autre autorité administrative régionale ou nationale</li> <li>• Participer aux COPIL et GTR aux côtés des représentants élus de la FHF Bretagne</li> <li>• Rédiger des plans d'actions</li> <li>• Rechercher de nouveaux partenaires</li> <li>• Organiser des actions de lobbying</li> <li>• Constituer des groupes ressources</li> <li>• Répondre aux questionnements politiques, stratégiques et juridiques des adhérents</li> <li>• Faire de la médiation</li> <li>• Suivre les dossiers</li> </ul>

